

# Attestation de superficie de la partie privative « LOI CARREZ »

N° Dossier : 2018-11-010 XXXXXXXXXX

**Situation de l'immeuble visité par : Francisco GOMEZ**

17, Bd Malibran  
77680 ROISSY EN BRIE



## Désignation des locaux

**Appartement T4 comprenant :**

Entrée, Dégagement, Chambre 1, Placard-Ch1, Balcon-Chambre-1, Chambre 2, Placard-Ch2, Salle de Bains, Toilettes, Cuisine, Séjour, Coin-Repas, Balcon-Séjour, Dressing

**Lot N°: 26**

**Superficie de la partie privative : 81.69 m<sup>2</sup>**  
**QUATRE VINGT UN METRES CARRES ET SOIXANTE NEUF CENTIEMES**

Documents fournis :

Désignation des locaux	Superficie (m <sup>2</sup> ) « Loi Carrez »	Surface non prises en compte dans la « Loi CARREZ » (m <sup>2</sup> ) (<1.80 m)	Superficies hors « Loi CARREZ » (m <sup>2</sup> )
Entrée	4.68		
Dégagement	6.24		
Chambre 1	11.56		
Placard-Ch1	0.67		
Chambre 2	6.08		
Placard-Ch2	0.59		
Salle de Bains	3.29		
Toilettes	1.25		
Cuisine	12.28		
Séjour	22.74		
Coin-Repas	7.58		
Dressing	4.73		
Balcon-Chambre-1			3.04 m <sup>2</sup>
Balcon-Séjour			3.77 m <sup>2</sup>
<b>Totaux</b>	<b>81.69 m<sup>2</sup></b>	<b>0.00 m<sup>2</sup></b>	<b>6.81 m<sup>2</sup></b>

**Pour information :**

Surface habitable du bien (m<sup>2</sup>) au sens de l'article R111-2 du code de la construction et de l'habitation : **81.69 m<sup>2</sup>**

2018-11-010 XXXXXXXXXX - 77680 - ROISSY EN BRIE

## Propriétaire

[REDACTED]  
17, Bd Malibran  
77680 - ROISSY EN BRIE

## Exécution de la mission

Opérateur : **Francisco GOMEZ**  
Police d'assurance : ALLIANZ Police n° 49 022 209 (31/12/2018)  
Date d'intervention : 14/11/2018

## Références réglementaires

- Amendement N° COM-21 du 27/10/2014 au texte N° 20132014-771 - Article 7 ter (nouveau) (Adopté), modifiant l'article 46 de la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965
- Loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové dite loi « **Alur** »
- Certification de la superficie privative conformément à l'article 46 de la loi du 10 juillet 1965, publié le 12 décembre 1965.
- Article L721-2 du code de la construction et de l'habitation.
- Article R111-2 du code de la construction et de l'habitation.
- Décret n°97-532 du 23 mai 1997 portant définition de la superficie privative d'un lot de copropriété, dite « loi CARREZ ».

*ART.4.1 du décret n°97-532 du 23 mai 1997: La superficie de la partie privative d'un lot ou d'une fraction de lot mentionnée à l'article 46 de loi du 10 juillet 1965 est la superficie des planchers des locaux clos et couverts après déduction des surfaces occupées par les murs, cloisons, marches et cages d'escalier, gaines, embrasures de portes et de fenêtres. Il n'est pas tenu compte des planchers des parties des locaux d'une hauteur inférieure à 1,80 mètre.*

*ART.4.2 du décret n°97-532 du 23 mai 1997: Les lots ou fractions de lots d'une superficie inférieure à 8 mètres carrés ne sont pas pris en compte pour le calcul de la superficie mentionnée à l'article 4.1.*

*ART.4.3 du décret n°97-532 du 23 mai 1997: Le jour de la signature de l'acte authentique constatant la réalisation de la vente, le notaire, ou l'autorité administrative qui authentifie la convention, remet aux parties, contre émargement ou récépissé, une copie simple de l'acte signé ou un certificat reproduisant la clause de l'acte mentionnant la superficie de la partie privative du lot ou de la fraction du lot vendu, ainsi qu'une copie des dispositions de l'article 46 de la loi du 10 juillet 1965 lorsque ces dispositions ne sont pas reprises intégralement dans l'acte ou le certificat.*

**D-H-S Sarl**  
14, Rue du Bois Guillaume  
91000 EVRY



Signature inspecteur

2018-11-010 [REDACTED] - 77680 - ROISSY EN BRIE



**D-H-S Sarl** 14, Rue Du Bois Guillaume - 91000 EVRY Gsm : 06 74 97 73 55  
Tél. 01 60 79 41 61 - Fax. 01 60 78 00 98 - Email : [dhssarl@orange.fr](mailto:dhssarl@orange.fr)  
Sarl au capital de 8000 € - RCS EVRY ; n° 440 407 773 - APE 742 C  
Assurance RC Pro: ALLIANZ n° 44022209

